

La ministre de la Culture s'engage en faveur de l'animation française

A l'occasion du Marché International du Film d'Animation d'Annecy, la ministre de la Culture s'est exprimée dans la presse pour annoncer sa décision de procéder à un aménagement ciblé du décret relatif aux services de médias audiovisuels à la demande.

Si le rapport de mise en œuvre de ce décret, réalisé à l'automne dernier par l'ARCOM et le CNC, confirme que ces nouveaux acteurs sont bien intégrés dans l'écosystème, il souligne néanmoins l'inefficience du décret pour les œuvres d'animation. En effet, l'investissement des services de médias audiovisuels à la demande dans la production de ces œuvres est extrêmement limité et de surcroît réalisé presque totalement en achats de droits (à hauteur de 94%) et non en production d'œuvres inédites.

Il y a un an AnimFrance dressait déjà ce bilan.

Aujourd'hui, la ministre de la Culture souhaite « *combler cette faille du décret en fixant au bon niveau les obligations en matière d'animation et en les orientant vers des œuvres inédites.* » Elle souligne qu'il « *est également essentiel de donner à ce secteur, qui a été pendant quinze ans le premier à l'export, la capacité à valoriser ses œuvres dans des pays étrangers où les droits n'ont pas été acquis par les plateformes.* »

A l'occasion de sa conférence de presse du 11 juin à Annecy, AnimFrance réitérait ses demandes à cet égard :

- une clause de diversité fixée à hauteur de 20% de l'obligation de production audiovisuelle des plateformes, dont 12% en faveur de l'animation ;
- une part consacrée à la production inédite, EOF et indépendante fixée à la même hauteur que celles qui s'appliquent au niveau de l'obligation audiovisuelle ;
- et l'application aux œuvres audiovisuelles d'animation des dispositions du décret relatives au financement du cinéma prévoyant un abattement du montant des investissements pris en compte par l'ARCOM, lorsque les plateformes font l'acquisition des droits d'exploitation d'une œuvre pour le monde entier.

AnimFrance remercie la ministre de la Culture pour son engagement en faveur de l'animation française, fleuron de nos industries culturelles, qu'il convient aujourd'hui plus que jamais de soutenir.

Contact presse : Stéphane Le Bars, Délégué général – 06 60 23 53 96 / s.lebars@animfrance.fr